

# 900 ANS D'ENSEIGNEMENT DU COLLÈGE DE TOUL

Martine Paillard, Jacques Bernardin et La participation  
du Club Archives

..... DU MOYEN ÂGE AU XVII<sup>ÈME</sup> SIÈCLE .....

## Les premières écoles épiscopales :

Du V<sup>ème</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, Toul est célèbre pour le nombre et la valeur de ses écoles. L'enseignement est dispensé dans les écoles épiscopales: chez les Bénédictins de Saint-Evre, dès 595, chez ceux de Saint-Mansuy, dès 933, à l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Léon, en 1094 ( le clergé régulier est celui qui suit une règle de vie: règle de saint Benoît, de saint Augustin )

Sous les évêques UDON (1051-1069) et PIBON (1070-1107), les écoles de Toul sont, plus que jamais, florissantes, en particulier l'école épiscopale de Saint-Evre Elle est fréquentée, entre autres, par Brunon de DACHSBOURG (futur évêque de Toul et pape sous le nom de Léon IX), LUTULPHE (fondateur de l'abbaye Saint-Léon) et METELLUS, chanoine à Saint-Léon au XII<sup>ème</sup> siècle, l'un des oracles de son siècle

Les chanoines de Saint-Léon, "Les Blancs Manteaux", recevaient les enfants, dès l'âge de cinq ans, et leur enseignaient la lecture, le psautier ecclésiastique, le comput (calcul), le chant et l'écriture Puis ils les conduisaient, l'adolescence venue, vers ce que l'on appelait les "arts libéraux" répartis entre le cycle des let-

tres ou trivium : grammaire, rhétorique, dialectique, et celui des sciences ou quadrivium : arithmétique, géométrie, astronomie, musique

En vous reportant au témoignage de Hugues METELLUS (Une nuit au collège Amiral de Rigny) vous trouverez quelques renseignements curieux sur les cours de cette époque

## Le rôle de l'écolâtre :

L'Eglise, afin de régenter ses écoles, fonde, en 1040, une écolâtie prébendée. L'écolâtre, qui percevait un revenu du chapitre de la cathédrale (la prébende), est maître des écoles. Cette dignité était autrefois très honorable; il est, par exemple, ordonné à l'écolâtre, le 29 mars 1658, de faire défense à toutes sortes de personnes d'enseigner au préjudice des grandes écoles et de voir si ceux qui enseignent font profession de religion catholique, apostolique et romaine. Son rôle était, en quelque sorte, similaire à celui de l'actuel inspecteur primaire et, dans certaines circonstances, il était aussi chargé de veiller à la qualité de l'enseignement.

Des inspections sont nécessaires. En effet, à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, les chanoines réguliers tombent en un fort état

de relâchement et d'inobservance de leurs règlements, comme on peut le lire dans le bref historique.

Alois, on comprend mieux pourquoi, en 1500, Nicolas SANE, écolâtre de Toul, tente, sans grand succès, de rétablir la discipline dans les écoles. Une autre mission, confiée à l'écolâtre, le 9 janvier 1673, est encore plus précise: *Les maîtres, proposés par les religieux de Saint-Léon, n'enseignent pas les enfants qui sont ez-écoles (sic), avec une bonne méthode; M. AUFFROY, écolâtre, ira les entendre expliquer les leçons et corriger les thèmes des écoliers pour ensuite être pourvu à ce désordre.*

À partir de 1678, le collège Saint-Léon doit faire face à la rivalité du séminaire épiscopal fondé par l'évêque Jacques de FIEUX. Mais il garde quelques prérogatives, en particulier l'enseignement du latin. Le 11 mars 1686, l'Eglise de Toul défend, en outre, très expressément, à toutes sortes de personnes, d'enseigner le latin en cette ville, latin qui ne doit être enseigné en autre lieu qu'en nos grandes écoles, exercées présentement sous notre autorité et de l'écolâtre de notre église par les R.R. P.P. chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Léon de cette ville

..... DU ROI SOLEIL À L'ÊTRE SUPRÊME. 1742-1796 .....

## Reconnaissance du collège Saint-Léon:

La vocation des moines de Saint-Léon pour l'enseignement se voit confirmée, en 1742, avec l'ouverture d'un collège dans l'enceinte de l'abbaye. Cette année-là, une convention est passée entre les chanoines de Saint-Léon et le chapitre

de la cathédrale, pour une durée de quarante ans; les chanoines de Saint-Léon doivent entretenir deux régents de latinité (professeurs de latin) pour les classes de la sixième à la troisième, grâce à une contribution annuelle du chapitre de 465 livres. En échange, les chanoines de la cathédrale ont un droit d'inspec-

tion sur les classes

Trois ans plus tard, une convention du même type est passée entre les chanoines de Saint-Léon et les officiers de l'hôtel de ville pour les classes de seconde et de première. Grâce à ces deux conventions, l'enseignement dispensé est gratuit.



## Une forte concurrence

Cependant, le collège Saint-Léon a du mal à se faire un nom et à augmenter ses effectifs : les subventions, données par la Ville et le chapitre de la cathédrale, ne lui permettent pas d'attirer des régents de qualité. Cette situation s'aggrave, avec les créations successives, à Toul, de deux autres collèges, prospérant, tour à tour, au détriment de Saint-Léon :

En 1752, un dénommé Descomptes crée son propre collège dans sa maison, attirant, avec succès, jusqu'à 150 enfants du Toulouais. En 1765, compte tenu de son âge avancé, le sieur Descomptes ne peut plus faire face à ses obligations; le pensionnat amorce son déclin

Mais, quatre ans plus tard, l'évêque Drouas et son frère, créent et financent le collège Saint-Claude, voisin de Saint-Léon. Quinze régents y enseignent les langues anciennes, l'histoire, la rhétorique, les sciences physiques et les mathématiques, de la classe de septième jusqu'à celle de rhétorique (aujourd'hui, classe de première). La réputation du collège Saint-Claude dépasse vite le Toulouais. Dès 1770, il accueille plus de deux cent vingt pensionnaires, alors que Saint-Léon se meurt, privé de subventions.

## Le collège Saint-Léon devient Collège National

C'est de la Révolution que vient le salut du collège! Dès 1791, les régents laïcs et ecclésiastiques doivent prêter serment de fidélité à la Constitution Civile du Clergé qui les fait dépendre de l'Etat, et non plus du pape. La plupart préfèrent partir, n'ayant pas la foi révolutionnaire de l'abbé Henriot qui accepte, jette sa soutane aux orties, et fait inscrire sur la porte de sa classe : *ici, on s'honore du titre de citoyen*. Mais c'est à coup de férule et de fouet à lanières qu'il initiait ses élèves à la citoyenneté!

Certes, en 1793, les biens formant la dotation (revenus du collège) sont ven-

due, à l'exception des bâtiments et jardins servant à l'usage direct du collège Mais, en échange, le collège Saint-Léon devient Collège National en 1794, tandis que son rival Saint-Claude, est transformé en ambulance (hôpital militaire) pour les armées de Sambre-et-Meuse. Désormais, Saint-Léon reste le seul collège de Toul

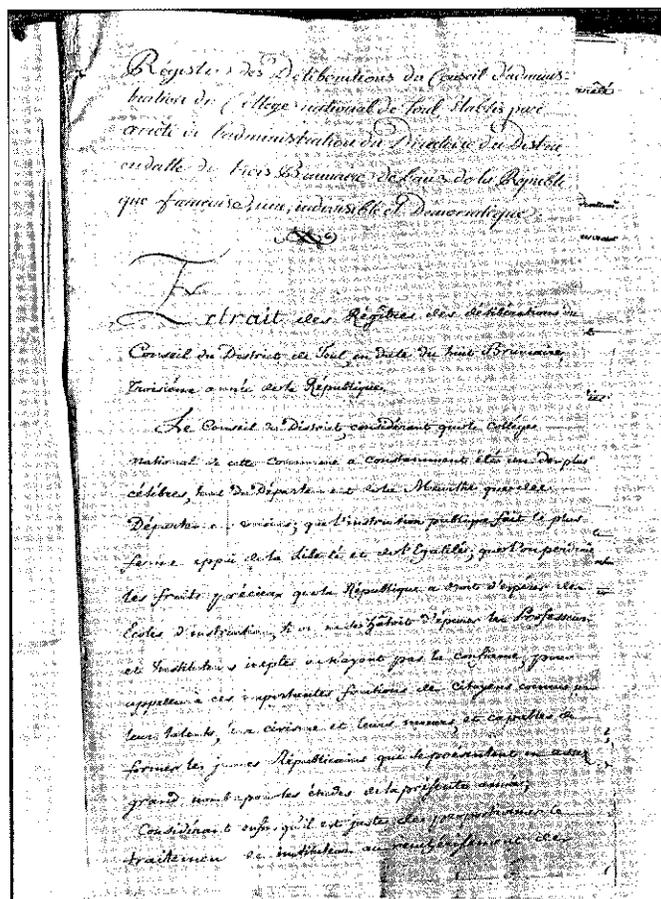
## Un collège à l'idéal révolutionnaire

Le règlement du Collège National, élaboré en 1794, a le souci d'appliquer les grands idéaux révolutionnaires que sont la liberté et l'égalité

Ainsi, le collège est dirigé par un conseil d'administration de professeurs et de répétiteurs, se réunissant tous les dix jours, et dont la présidence est assurée, à tour de rôle, par l'un des Tous, (pro-

fesseurs et répétiteurs) doivent loger au collège avec leurs élèves, et sans leurs femmes! Et, afin de préparer les élèves à la citoyenneté, il leur est possible d'organiser des clubs où ils rédigent des pétitions destinées au conseil d'administration

Si l'enseignement reprend aussi quelques thèmes révolutionnaires comme la prière à l'Être Suprême tous les matins, et l'étude de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, chaque decadi et quartidi (respectivement les dixième et quatrième jours de la semaine révolutionnaire), il reste cependant très modéré, préparant les jeunes *sans-culottes* à briller en société, à l'égal des *ci-devant* (nobles) de l'Ancien Régime. Chaque professeur enseigne à sa classe le latin, la mythologie, la poésie, l'éloquence, ainsi que les armes et la danse!



Première page du registre des délibérations du conseil d'administration du Collège National de Toul. 8 brumaire an III (1794)

## Une expérience de courte durée

Cependant, bien que le Collège Saint-Léon ait réussi sa mutation en Collège National, le couperet révolutionnaire *lui tranche bientôt la tête*. La Convention a besoin d'argent, et les écoles lui coûtent cher. Aussi, la loi du 7 ventôse an III (février/mars 1795), n'autorisant qu'une école centrale pour 300 000 habitants, oblige la fermeture du collège de Toul. Malgré la protestation des Tulois, cette fermeture se fait au début de l'été 1796 (1<sup>er</sup> messidor An IV). Toul n'a plus de collège durant neuf ans.

Journée bien remplie  
d'un élève en 1794  
(d'après le règlement du  
collège de 1794)

6 heures (7 heures en hiver)	Lever, prière à l'Être Suprême Etude, consacrée, deux jours par décade (semaine révolutionnaire de dix jours) à l'explication de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, des principes républicains, des lois et des épisodes les plus marquants de la Révolution.
8 heures 30	Déjeuner, récréation
9 heures	Classe
11 heures	Dîner, récréation, leçons de danse, d'armes et de musique
12 heures 30	Etude
14 heures	Classe
16 heures	Goûter, récréation, maniement des armes
17 heures	Classe d'écriture
19 heures	Souper, récréation
20 heures 30	Coucher

Deux jours et demi de congés sont accordés par décadi. Et chaque trimestre, des récompenses sont distribuées aux meilleurs élèves.

Les élèves sont répartis en cinq classes :  
**Dans la première classe**, des rudiments de latin et de français, d'orthographe et d'arithmétique sont enseignés.

**La deuxième classe** est consacrée à l'étude du latin, de la mythologie, de la langue française, du calcul et du nouveau système des poids et mesures (on vient d'inventer le système métrique).

**Dans la troisième classe**, sont étudiées, l'histoire, la géographie et la morale.

**Dans la quatrième**, on enseigne la poésie, l'éloquence et les sciences naturelles.

**Dans la dernière classe**, sont abordées les mathématiques et la physique.

Pendant la classe, les élèves sont sous l'autorité des professeurs, et le reste de la journée, sous celle des surveillants qui assurent l'ordre, et servent de répétiteurs ou surveillent les jeux et les promenades lors des jours de congés.

## ..... D'UN EMPIRE À L'AUTRE. 1799-1870 .....

### Du Collège National au Collège Communal

En 1802 (an X), Fouché, directeur général de l'Instruction Publique sous le Consulat, réorganise l'enseignement. L'Etat accorde, alors, toute son attention et ses subsides aux lycées (il en existe trente-sept dans la France de 1808), destinés à accueillir les fils de fonctionnaires ou de militaires et quelques autres élèves méritants, pour former les cadres du Consulat, puis de l'Empire.

Parallèlement, ceux qui n'ont pas la chance d'être lycéens, peuvent accéder aux écoles secondaires, (il en existe 337 en 1812), ou collèges, tenus par les communes ou par des particuliers. C'est ainsi que Toul peut enfin récupérer son

collège, à la condition de le prendre entièrement à sa charge. Le Collège National devient Collège Communal.

### Un fonctionnement difficile

Les bâtiments de l'abbaye Saint-Léon sont donnés par l'Etat à la Ville de Toul, mais sa générosité s'arrête là. Or, les rétributions des élèves ne suffisent pas. La commune doit recourir à une souscription (rapportant 1000 F.) ou à la générosité de ses habitants, comme celle du député de la Meurthe, Grivaux, qui y abandonne chaque année les 5000 francs de son indemnité parlementaire. La location d'une partie des bâtiments à vingt-trois particuliers procure aussi un revenu supplémentaire au collège. Ainsi, celui-ci peut, enfin, ouvrir en 1804. On

trouve encore, sous le porche, la plaque commémorative installée à l'occasion du centenaire du collège, où l'on peut lire : *Le collège de Toul a été fondé et installé dans l'ancienne abbaye Saint-Léon par arrêté du gouvernement de la République du 7 pluviôse an XII (28 janvier 1804) et par délibération du conseil municipal de Toul du 30 pluviôse suivant (20 février)*

### Un collège caserne

Six professeurs et deux maîtres d'études sont recrutés par le conseil municipal. Leur traitement est modeste (300 F. par an, en 1804), mais ils logent au collège et peuvent cultiver le jardin ! Enfin, (par souci d'économie, peut-être?), ils sont soumis au célibat.

Comme le lycée, son grand frère, le collège est destiné, à un degré inférieur, à former des jeunes gens dévoués au service de l'Empire : la discipline y est très stricte. Les élèves, comme les professeurs, portent l'uniforme. Ils se rassemblent au son du tambour, apprennent à manier les armes, dès l'âge de douze ans, et sont regroupés en compagnies sous la conduite d'un adjudant.

On enseigne toujours la grammaire, le latin, le grec, l'histoire, la géographie, la rhétorique et, pour les classes supérieures, les mathématiques, le droit, la physique, et la chimie. Mais on y lit aussi les bulletins des campagnes victorieuses des armées napoléoniennes.

En 1814, le collège de Toul compte vingt-cinq élèves payants, prêts à s'engager, avec ferveur, auprès de leur empereur ! Seulement, un an plus tard, l'épopée napoléonienne prend fin.

#### Sous la Restauration, fidélité à la monarchie et à Dieu

La Restauration conserve l'organisation de l'enseignement mise en place sous le Consulat (1802). Le collège reste communal, dirigé par un principal, assisté d'un conseil d'administration, nommé par le conseil municipal.

Cependant, la dévotion à l'empereur est remplacée par la ferveur monastique et religieuse : le catéchisme retrouve une place de choix dans l'enseignement et, chaque matin, les élèves entendent la messe à la chapelle du collège. Le règlement de 1816 les oblige à se confesser tous les deux mois. Et, le 21 janvier 1817, date anniversaire de la mort de Louis XIV, une journée de recueillement lui est consacrée.

#### La création des Ecoles Primaires Supérieures (EPS)

Quels que soient les régimes politiques qui se succèdent au XIX<sup>ème</sup> siècle, le collège reste réservé à un petit nombre : l'enseignement long et coûteux, centré

sur les *humanités* (études littéraires), est destiné aux enfants de la bonne bourgeoisie.

Cependant, on s'accorde, de plus en plus, à vouloir donner aux enfants du peuple une instruction minimale et utilitaire, indépendante du collège. Sous la Monarchie de Juillet, la loi Guizot (28 juin 1833) entraîne la création d'une école primaire dans chaque commune et d'une école primaire supérieure dans chaque chef-lieu de département ou ville de plus de 6000 habitants, afin de moraliser le peuple et de le former aux nouveaux métiers nés de l'essor économique. Toul n'a pas attendu cette loi pour créer, dès 1827, un cours des

Arts et Métiers destiné aux enfants des classes populaires. Ce cours est transformé le 1<sup>er</sup> novembre 1834 en École Primaire Supérieure, rattachée, en 1843, au collège communal.

Cependant, les finances de la ville de Toul sont limitées. Faute d'argent, l'École Primaire Supérieure fonctionne mal. De plus, elle doit faire face à la concurrence des Frères des Ecoles Chrétiennes. Pour y remédier, Monsieur Grébus, principal du collège, de 1848 à 1872, ira jusqu'à établir, à ses frais, en 1864, une école élémentaire qui assure, à la fois, le recrutement du collège et de l'École Primaire Supérieure.

### REGLEMENT INTERIEUR DU COURS DES ARTS ET METIERS

1<sup>er</sup> OCTOBRE 1827

Ce cours est destiné aux jeunes gens qui désirent se livrer au commerce, aux arts et métiers et aux fonctions d'instituteur primaire. Pour accéder à ce cours, il faut :

- être âgé au moins de dix ans
- savoir lire et écrire
- produire un certificat de bonne conduite

délivré par le maire et le curé

- produire un certificat de vaccination contre la petite vérole

Les cours sont payants : il est demandé trois francs mensuels par élève. Mais beaucoup d'élèves sont admis gratuitement.

5 heures	lever toilette
5.30 heures	étude
7.30 heures	déjeuner
8.00 heures	écriture dessin
10.00 heures	français (leçon et composition)
12.00 heures	dîner en silence, et accompagné par une lecture
13.00 heures	étude
14.00 heures	géométrie, physique, arithmétique
16.00 heures	fin des cours
16.30 heures	étude
19.00 heures	souper
21.00 heures	coucher, précédé de vingt minutes de lecture de piété, et prière

Cet enseignement se fait du lundi au samedi. Le jeudi est jour de repos. Les élèves effectuent, alors, une promenade de trois heures, mais il leur est interdit de s'éloigner de plus de vingt mètres du surveillant. Le samedi après-midi, les élèves reçoivent une instruction religieuse par l'aumônier.

Les visites ont lieu au parloir, de 12 heures à 13 heures, ou les jours de congés, de 10 heures à 12 heures.

Deux fois par mois, les élèves peuvent rentrer chez leurs parents ou leurs correspondants, le dimanche, après l'office.

Le cours est composé de deux divisions suivant la spécialisation.

Dans la **première division**, le maître de français enseigne aussi la géographie, l'histoire de France, la législation sur l'instruction primaire, la rédaction des actes d'ordre administratif. Le maître d'arithmétique et celui de géométrie se chargent d'enseigner la tenue de registres, l'arpentage (sortie sur le terrain le mardi et le vendredi), la réalisation de plans. Dans la **deuxième division**, le maître de français enseigne aussi la géographie, l'histoire sainte. Le maître de dessin apprend à faire des dessins d'architecture, des dessins de figures et linéaires, des réalisations de plans.

## Le collège prospère sous le II<sup>ème</sup> Empire

Avec la prospérité économique, le collège voit le nombre de ses élèves augmenter, aidé en cela par une délibération du conseil municipal de Toul de 1866, proclamant, avant l'heure, le principe de la gratuité de l'enseignement : *La ville a des écoles de garçons et de filles gratuites puisqu'on n'y reçoit, de rétribution scolaire, que de ceux qui, spontanément, s'offrent de la payer*

En 1870, le collège compte quarante-neuf pensionnaires, onze demi-pensionnaires, cent sept externes. Les cours sont assurés par treize professeurs et trois maîtres d'études. Les bâtiments ont été restaurés en 1868; on y a installé le gaz, aménagé le gymnase et placé des vitrines pour les instruments de physique. Des cours d'allemand, de dessin, de musique et de gymnastique ont été créés. De plus, conformément aux nou-

veaux programmes nationaux, le collège prépare les élèves, après la troisième, à un baccalauréat ès sciences ou un baccalauréat ès lettres. Mais les classes scientifiques, appelées souvent *classes d'épiciers* ou *classes de pas-latin*, sont délaissées par les familles et attirent surtout les mauvais élèves! Que les temps ont changé depuis!

## Les EPS, un enseignement répondant aux besoins économiques

Si les collèges sont réticents à s'adapter aux nouveaux besoins économiques, il n'en est pas de même des EPS, devenues Ecoles Spéciales

Ainsi, peut-on lire, dans un prospectus du collège datant de 1858, qu'au collège est annexé un enseignement intermédiaire pour les jeunes gens qui veulent se vouer à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, ou bien entrer dans une administration

*pour laquelle les études classiques ne sont pas indispensables, comme, par exemple, l'administration des postes, celle des agents-voyers (ingénieurs chargés des voies publiques), celle des conducteurs des Ponts-et-Chaussées, celle des contributions directes ou indirectes, etc ; ou bien, enfin, se préparer aux examens pour quelques écoles du gouvernement, comme celle d'Alfort, pour les artistes vétérinaires, celle des Arts-et-Métiers de Châlons, pour les mécaniciens, celle des mineurs de Saint-Etienne, ou celle de Saumur, pour les sous-officiers de l'armée*

D'après le prospectus vantant les mérites de cette école intermédiaire, les résultats [seraient] vraiment remarquables, et les élèves qui en sont sortis [auraient] trouvé facilement un emploi convenable à leur goût. Ce programme remporte un large succès, puisque, en 1865, cent soixante et un élèves suivent les cours de l'enseignement secondaire spécial

— 29 —

### Coup d'œil rétrospectif sur l'Établissement.

Statistique du Collège et de l'École spéciale de Toul pendant la dernière période décennale

#### 1<sup>er</sup> Collège

Élèves entrés au Collège depuis 10 ans . . . . .	275
Élèves encore au Collège ou dans d'autres Établissements . . . . .	92
D'où : élèves ayant terminé plus ou moins complètement leurs études . . . . .	483

Nombre des élèves reçus bacheliers . . . . .	92
Élèves qui sont entrés dans les écoles du Gouvernement	48

#### SAVOIR

École de droit . . . . .	8
École de Médecine . . . . .	16
École polytechnique . . . . .	2
École forestière . . . . .	2
École normale supérieure . . . . .	2
École de Saint-Cyr . . . . .	10
École centrale des Arts et Manufactures . . . . .	2
École vétérinaire . . . . .	3
École des Arts et Métiers . . . . .	2
École de Saumur . . . . .	1
<b>TOTAL ÉGAL</b> . . . . .	<b>48</b>

#### Position actuelle des 185 élèves sortis du Collège

Avocats ou étudiants en droit . . . . .	8
Médecins ou étudiants en médecine . . . . .	16
Gardes généraux des forêts . . . . .	2
Professeurs ou maîtres d'études . . . . .	13
Officiers . . . . .	12
Sous-Officiers . . . . .	22
Ingénieurs civils . . . . .	2
Notaires . . . . .	4
Stagiaires pour le notariat . . . . .	40

— 30 —

Architectes ou stagiaires pour l'architecture . . . . .	4
Pharmaciens . . . . .	4
Contrôleurs des Contribut. directes ou surnum. pour le Contrôle . . . . .	7
Receveurs ou surnuméraires de l'Enregistrement . . . . .	8
Surnuméraires percepteurs . . . . .	3
Employés des Postes . . . . .	5
Employés des Contributions indirectes . . . . .	5
Artistes, peintres et graveurs . . . . .	3
Agriculteurs . . . . .	7
Négociants ou industriels . . . . .	12
Propriétaires-rentiers . . . . .	4
Morts ou position inconnue . . . . .	32
<b>TOTAL ÉGAL</b> . . . . .	<b>183</b>

#### 2<sup>e</sup> École spéciale

Élèves entrés à l'école depuis 10 ans . . . . .	339
Élèves encore à l'école ou dans d'autres établissements . . . . .	101
d'où : nombre des élèves ayant terminé leurs cours plus ou moins complètement . . . . .	234

#### Position de ces 234 élèves

Maîtres d'études ou Instituteurs . . . . .	4
Officiers de la ligne . . . . .	4
Sous-officiers et soldats . . . . .	24
Vétérinaires ou élèves-vétérinaires . . . . .	6
Piqueurs ou Conducteurs des Ponts-et-Chaussées . . . . .	7
Constructeurs ou employés des chemins de fer . . . . .	9
Stagiaires pour le notariat . . . . .	8
Commis d'administration ou de banque . . . . .	20
Commis des postes . . . . .	4
Employés des Contributions indirectes . . . . .	4
Artistes, graveurs . . . . .	3
Industriels et artisans de divers métiers . . . . .	27
Commis de l'industrie et du commerce . . . . .	40
Agriculteurs ou viticulteurs . . . . .	46
Morts ou position inconnue . . . . .	28
<b>TOTAL ÉGAL</b> . . . . .	<b>234</b>

15

### Le collège sous les obus

La guerre franco-prussienne de 1870 affecte le collège et ses occupants : deux années de suite, les élèves abandonnent la valeur de leur prix de fin d'année pour la Patrie. Certains s'engagent, ainsi que l'un de leurs maîtres. Et le bâtiment, lui-même, est endommagé par plusieurs obus. La distribution des prix de 1871 se déroule tristement, dans le dortoir, sans cérémonie ni musique.

### La réorganisation de l'enseignement

Au lendemain de la guerre, on réorganise l'enseignement de la géographie (les cartes de France se trouvent amputées!), et le gouvernement, qui pense déjà à une revanche, insiste pour développer l'enseignement de l'allemand : le 8 novembre 1876, le bureau, considérant que l'étude de la langue allemande est, dans les contrées de l'est, d'une importance exceptionnelle, que la répartition de cet enseignement entre plusieurs professeurs char-

*gés d'autres classes, offre de sérieux inconvénients, émet le vœu qu'une chaire d'allemand soit créée au collège de Toul. Ce désir est réalisé, en 1879, grâce à une subvention d'Etat*

Le collège de Toul réclame, aussi, une chaire en histoire et en philosophie, mais il faudra attendre 1880 pour que se crée une chaire spéciale d'histoire et de géographie.

L'enseignement professionnel n'est pas oublié : en 1895, le bureau d'administration du collège souhaite créer un cours *pouvant être intégralement donné dans un espace de deux ou trois ans, au plus, qui serait le couronnement de l'Instruction Primaire et, qui aurait un caractère professionnel, destiné à des élèves de quatorze à quinze ans, qui ne se destinent pas aux études classiques*

En 1895, treize élèves suivent ces cours. Deux ateliers sont aménagés, dès 1898, pour le travail du bois et du fer

### Des conditions difficiles pour étudier

Le collège a aussi besoin de quelques travaux; les bâtiments sont dans un état de délabrement peu propice aux études: la toiture laisse passer la pluie, les tableaux noirs ne sont plus noirs, les maîtres ont une chambre, une table pour travailler, mais ils n'ont pas de chaise pour s'asseoir...

La commune de Toul doit alors entreprendre, à grands frais, une rénovation totale du collège, à partir de 1892. Et comme souvent dans l'histoire de ce collège, la générosité des particuliers se manifeste encore avec la participation personnelle du président de Chambre honoraire à la cour d'Appel de Nancy, Monsieur Benoit. L'annexe, construite grâce à lui, porte son nom. C'est donc agrandi, rajeuni, et prospère -les classes de 8<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sont dédoublées-, que le collège fête, en grande cérémonie, son centenaire, en 1904 ..., bien qu'il soit presque millénaire.

### 1904 : Les fêtes du centenaire du collège de Toul

*Le dimanche 20 mars, belle et joyeuse journée, était célébré, dans notre chère ville de Toul, le centenaire de la fondation de son collège communal, organisé sous le patronage de la Ville et de l'Association des Anciens élèves*

*Le jeudi, une première représentation littéraire était offerte par les élèves du collège à leurs camarades des écoles communales et du cours secondaire de jeunes filles. Le samedi, une deuxième représentation était donnée pour les parents des élèves du collège à 20h30. Plus tard, après un concert de la Lyre Toulousaise, sous le kiosque de la place de la République, une retraite aux flambeaux parcourait les rues de la ville, suivie par une foule nombreuse se pressant pour admirer les façades du théâtre et du*

*collège brillamment pavoisées et illuminées de lampions multicolores (L'Echo Toulousain du 25 mars 1904)*

Le lendemain, le dimanche 20 mars, les autorités, les conseillers municipaux et fonctionnaires, les professeurs, revêtus de leur robe et coiffés de la toque universitaire, se tenaient sur l'estrade, dans la salle des conférences, richement décorée et pavoisée; les discours allaient alors se succéder

Albert DENIS, maire de TOUL et élève au collège pendant onze années, insistait sur la situation prospère de l'établissement: *Nous le voyons enfin, ce collège, s'épanouir complètement à la chaleur vivifiante de la Troisième République !*

Il poursuivait ainsi: *L'enseignement évolue, le but de l'étude n'est plus, seulement,*

*l'éducation de l'esprit, c'est la préparation à toutes les spécialités qui guettent l'enfant dès les bancs du collège, c'est l'acquisition des connaissances multiples qui l'armeront pour la lutte pour la vie*

Cet enseignement dispensé par 25 professeurs était suivi, au collège, par 225 garçons dans:

- quatre classes primaires,
- sept classes secondaires (de la 6<sup>ème</sup> à la terminale),
- trois classes d'Ecole Primaire Supérieure (E P S).

Il existait, aussi, un cours de dessin organisé par CALOT, des cours d'agriculture pour adultes en hiver. Parallèlement, les cours secondaires de jeunes filles avaient tant de succès (ils étaient installés dans la Maison-Dieu, partie de l'actuel musée), qu'il fallait envisager de

fonder un collège de filles qui restera dans ce même lieu, jusqu'en 1956

De 2000 F en 1804, le budget du collège était passé à 60 000 F en 1904. L'Etat participait à l'entretien du collège par une subvention de 22 000 F. La Ville de Toul consacrait 1/16<sup>ème</sup> de son budget aux bâtiments et aux salaires du personnel. Les locaux venaient d'être agrandis par deux prolongements, dont *l'annexe Benoit*. Des ateliers récents étaient installés, dans le prolongement du gymnase, à la place d'anciens abattoirs.

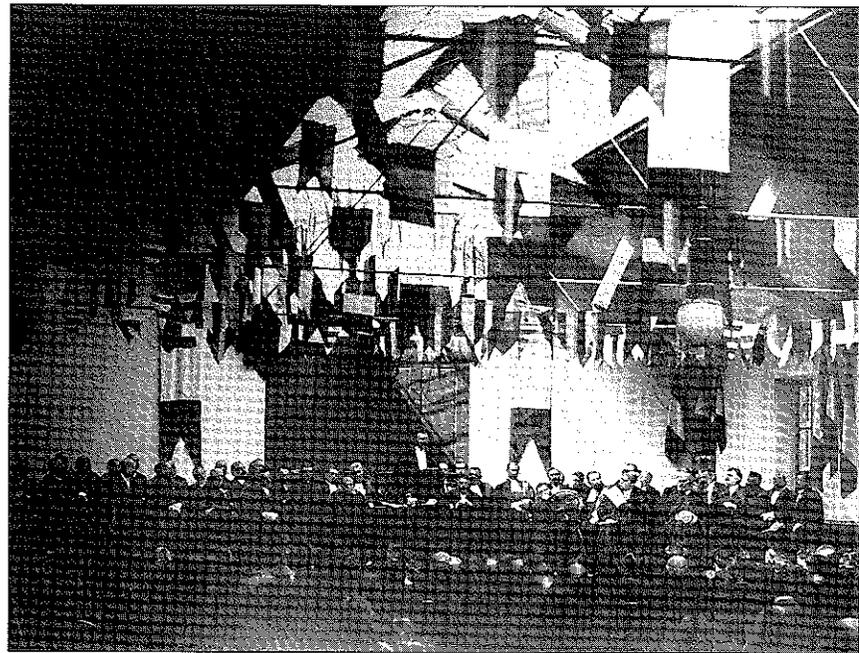
Un tel collège était alors prêt à ouvrir ses portes à la *démocratie laborieuse*, selon Albert DENIS et, dans ce but, la Ville octroyait, en plus, de nombreuses bourses communales. L'extension et l'importance de Toul, au point de vue militaire et commercial, étaient aussi un atout. En un siècle, l'effectif était passé de 25 à 225 élèves.

Voilà de bonnes espérances pour affronter le XX<sup>ème</sup> siècle, ce que confirmait M BONNEFOY, professeur d'histoire, lors de la conclusion de sa conférence: *J'ose prédire à ce collège des jours heureux; le siècle qui commence l'enrichira, certainement, de cours nouveaux et l'esprit de nos fils s'ouvrira à des horizons que n'a point connus notre jeunesse*

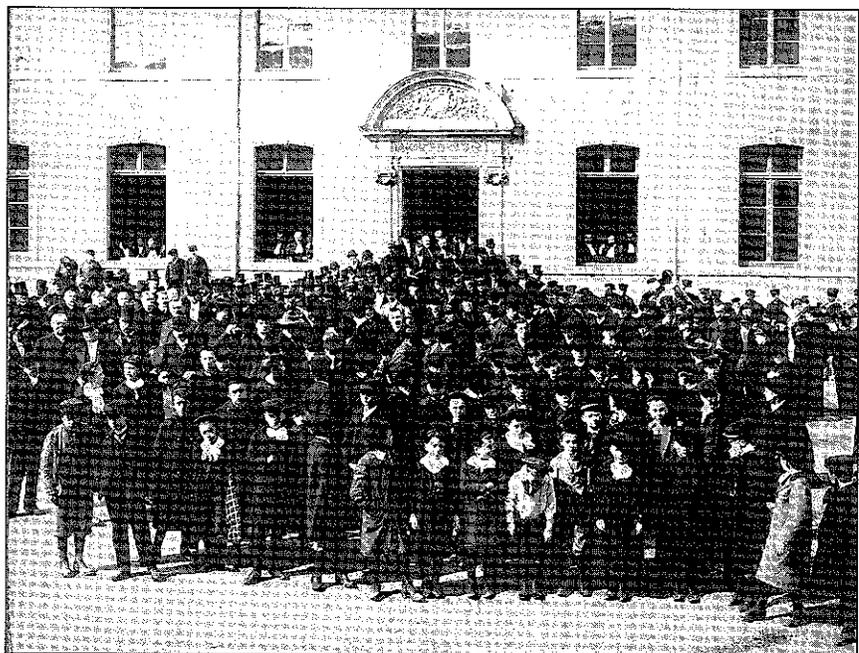
Voyons maintenant comment s'est développé le collège de Toul, durant ce siècle, en examinant, successivement, l'évolution de l'enseignement, le mode d'administration du collège et son ouverture à tous les élèves.

### L'évolution de l'enseignement

Nous ne passerons pas en revue un siècle de réformes, fidèles, en cela, aux propos tenus, en 1955, par le principal du collège, Monsieur Ferré : *Les plans de réforme se succèdent à une cadence déconcertante*. Mais partant, au début du siècle, d'un enseignement diversifié (primaire, secondaire et enseignement spécialisé) et réservé aux garçons, nous



La salle des conférences du collège, le 20 mars 1904.



Dans la cour du collège, le 20 mars 1904.

allons plutôt envisager la dispersion de ces enseignements dans d'autres établissements et l'arrivée des filles au collège

#### La dispersion des enseignements et la mixité

Les classes élémentaires, nous l'avons vu, permettaient d'assurer le recrute-

ment pour le 1<sup>er</sup> cycle du collège; elles accueillait les jeunes garçons pendant 5 ans, de la 11<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup>. Une sixième année existait, dans les années 20 et 30, la 12<sup>ème</sup> ou cours enfantin. Après la guerre, ces classes sont mixtes; elles sont supprimées en 1966.

Pour accéder à l'enseignement secondaire, les élèves passaient un examen d'entrée en 6<sup>ème</sup> qui est supprimé en 1967. A la fin du second cycle, les élèves se présentaient au baccalauréat en deux parties (jusqu'en 1962/63); seule la classe de Terminale était mixte, puisque celle-ci n'existait pas au collège de filles qui était installé, depuis 1956, rue Général Foy (emplacement de l'actuel Lycée Majorelle)

C'est en 1966 que la mixité se généralise; les filles retrouvent les garçons en 6<sup>ème</sup> dans le CES mixte (ancien collège de garçons), alors que la classe de Terminale de philosophie rejoint le lycée de filles qui devient lycée mixte.

En 1967, les classes terminales de mathématiques élémentaires, de sciences expérimentales et de 1<sup>ères</sup> sont aussi déplacées, rue Général Foy

Enfin, en 1968, le CES et le lycée sont entièrement mixtes ... dans la journée! En effet, tous les soirs, les pensionnaires filles du collège, vêtues de leur blouse noire ornée d'un ruban, rejoignent l'internat du lycée. Sur leur chemin, elles croisent les lycéens internes qui sont hébergés à la pension du CES, jusqu'en 1985. À noter, cependant, que filles et garçons avaient déjà été réunis lors des deux conflits mondiaux, afin de pallier le manque d'enseignants hommes. Jusqu'en 1940, quelques femmes exercent au collège de garçons, surtout dans les classes primaires ou dans les enseignements dits "spéciaux" tels que le solfège et le chant. L'augmentation du personnel féminin est net dans les années soixante: 21% en 1966, 35% en 1967, pour être de 63% en 1996.

L'enseignement intermédiaire était dispensé dans l'école primaire supérieure (EPS), rattachée au collège.

Bien implantée avant la Première Guerre, cette école, durant ce conflit et faute de recrutement, *va manquer de vie*, selon M. LAMY, inspecteur général de l'enseignement primaire (réunion du

bureau d'administration du 18 juin 1917). Entre les deux guerres, l'EPS retrouve un plein essor; elle est fermée en 1943. Dès 1947, le principal du collège, suivi par son conseil d'administration, tente en vain de créer une section technique dans le collège; en 1948, s'ouvre le collège technique de garçons, rue Drouas.

C'est une autre forme d'enseignement intermédiaire qui se met en place, à la rentrée de 1967. Avec la création du CES et l'ouverture, à tous les élèves, de l'enseignement secondaire, apparaissent des "filières" pour les élèves en difficulté dans l'enseignement traditionnel. Ces classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> "de transition", de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> "pratique" à effectifs allégés, sont encadrées par des instituteurs spécialisés. En 1972, est créée une classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), en remplacement de la "3<sup>ème</sup> pratique"; elle propose, à une vingtaine d'élèves de 15 ans, un enseignement alterné: 15 jours au collège, 15 jours chez un employeur qui les garde, à temps plein, l'année suivante, année de passage de leur CAP.

Les "filières", abandonnées en 1974, sont remplacées par des classes à effectifs et programmes allégés. En 1976, pour deux années, est mise en place, au niveau 4<sup>ème</sup>, une classe pré-professionnelle de niveau qui prépare les élèves à la CPA. Cette dernière compte jusqu'à 60 élèves en 1974 et elle est supprimée en 1989.

#### Des résultats honorables :

La qualité des trois niveaux d'enseignement, primaire, secondaire et école primaire supérieure, était évaluée, chaque trimestre, par le conseil de discipline. Lors des séances, présidées par le principal entouré de professeurs, étaient examinés le travail et la situation morale qui, par exemple, le 21 décembre 1935, étaient très satisfaisants: *La moyenne des retenues était de 19 heures par semaine, celle des tableaux d'honneur de 66%. 19 élèves paraissaient devant le conseil pour être félicités, puis suivaient quatre élèves, avertis.*

Le 20 décembre 1946, le principal, M. SOTTEAU, est moins satisfait: *Le pourcentage des félicités diminue; les élèves de 1<sup>ère</sup> sont trop satisfaits d'eux-mêmes en lettres ou en maths et à peu près nuls en physique-chimie. Beaucoup d'élèves de 6<sup>ème</sup> paraissent croire qu'ayant été admis à l'examen d'entrée en 6<sup>ème</sup>, ils n'ont plus qu'à se reposer.*

Mais cet intermède fâcheux ne se prolonge pas; en 1954, le ministre de l'Éducation Nationale adresse, au principal et au personnel, ses félicitations et ses remerciements pour l'oeuvre d'éducation réalisée et il attribue un prix d'éducation à l'établissement.

En 1967, 16 élèves sur 17 réussissent le baccalauréat de mathématiques élémentaires (le 17<sup>ème</sup> élève venait d'un autre établissement!)

Jusqu'en 1968, ce fonctionnement au mérite est couronné par la remise solennelle des prix; puis, les classements disparaissent, tout comme les notes. Les résultats des élèves sont alors situés dans cinq niveaux chiffrés, niveaux I, II, III, IV, V, qui sont remplacés, en 1970, par les cinq lettres A, B, C, D, E. Enfin, les notes de 1 à 20 retrouvent leur place et tout leur sens, très rapidement, mais sans les classements.

#### Epanouissement personnel ou intérêt collectif ?

Après 1968, d'autres évolutions apparaissent; le conseil d'administration du 2 juin 1971 fait le point sur la place accordée aux "méthodes actives":

- travail sur documents
- utilisation des moyens audio-visuels
- ouverture sur l'extérieur.

Parallèlement est créé le service de documentation et les internes, par groupes de 5 à 6 élèves, sont en auto-discipline. Le collège commence à disposer d'une autonomie, officialisée, en 1973, par la mise en application des 10% de l'horaire officiel, laissés à sa disposition, afin de favoriser le travail.

inter-disciplinaire, l'ouverture, la préparation de l'orientation...

Ce ne sont plus les programmes et leur assimilation qui sont la préoccupation de l'enseignement, mais l'élève et le développement de ses capacités (testées, dès l'entrée en 6<sup>ème</sup>, depuis 1990) L'enjeu moderne de l'équipe éducative est d'adapter l'enseignement à chaque élève qui lui est confié de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Pour autant, cette individualisation de l'enseignement est équilibrée par un souci d'inscription sociale, avec l'éducation à la citoyenneté donnée, entre autres, par l'instruction civique.

En d'autres temps, cette formation civique avait déjà fait l'objet d'une attention, plus ou moins prononcée, selon les périodes conflictuelles. À partir de 1945, les activités du "Cercle" des élèves du collège, proposent des débats sur des thèmes variés: la Croix Rouge Française, la politesse, la situation en Indochine, la reconstruction en France et à Toul, mais aussi Pasteur, la lecture, l'éducation de l'enfant anglais .....

À partir de 1948, les séances du "Cercle" sont intégrées dans l'établissement du programme d'instruction civique pour les classes de second cycle. La mise en oeuvre en est confiée à M. CAUVÉ, professeur d'histoire.

Mais l'apprentissage de la démocratie ne se fera pas, sans la démocratisation de l'enseignement, ce que nous allons maintenant constater pour le collège de Toul.

#### La démocratisation de l'enseignement et son financement :

En 1904, Albert DENIS souhaitait l'ouverture du collège à la démocratie laborieuse; nous allons voir que cela n'ira pas sans moyens.

#### La Ville prend en charge les dépenses du collège

Au début du siècle, l'établissement était

géré par le bureau d'administration composé des membres de droit : le recteur, l'inspecteur d'académie, le sous-préfet, le maire de Toul, le principal du collège, des membres nommés par le ministre (un adjoint au maire, un conseiller municipal, l'inspecteur primaire, un professeur honoraire)

Le bureau décide de la gestion et du fonctionnement du collège et établit, pour cela, un traité constitutif qui doit être adopté par le ministre. Ce traité précise, pour une période de 10 ans :  
- les dépenses à la charge de la Ville : les salaires du personnel, les dépenses d'entretien et de gros oeuvre,  
- les frais à la charge des familles : le prix de la pension, de la demi-pension et de l'externat (La gestion de l'internat est au compte du principal).

#### Le recrutement est difficile :

De 225, en 1904, le nombre des élèves n'évolue pas jusqu'en 1914 (211 élèves), mais il chute, en 1915, avec 45 élèves qui suivent les cours dans une maison particulière, rue de Creil, le collège servant d'hôpital militaire. Les services de santé militaire restituent les locaux en 1916. L'internat est réouvert en 1918; mais il faut relever les prix de pension de 2 à 3 fois, le prix des marchandises étant 3 à 8 fois plus élevé. Des économies sont réalisées, en 1919, par la suppression d'une chaire de professeur. Le 5 juin 1923, le bureau d'administration fixe le prix de pension à 1449 F., espérant trouver, ainsi, un juste milieu, entre le souci d'assurer une nourriture convenable, et celui de ne pas dissuader le recrutement.

#### L'Etat prend en charge le salaire des enseignants :

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 1925, les dépenses du personnel sont prises en charge par l'Etat, les dépenses matérielles restent à la Ville. Mais, en 1935, lors du renouvellement du traité constitutif, le maire, M. MILLER voudrait voir le nombre des élèves augmenter (ils sont

293). M. CHATTON, représentant de la chambre de commerce, lui fait remarquer qu'il faudrait déjà rendre les locaux agréables et installer le chauffage central (celui-ci sera installé vingt ans plus tard).

#### Les difficultés d'après-guerre

À la sortie du second conflit mondial, le nombre d'élèves est de 291. La démocratisation de l'enseignement n'est pas encore véritablement amorcée, d'autant que les années d'après-guerre ne seront pas faciles. En 1946, l'ouverture d'un deuxième dortoir est possible grâce à la récupération de lits américains, mais l'alimentation en eau est insuffisante. Cette même année, le 20 décembre, les 21 stères de bois livrés (au lieu des 100 nécessaires) sont épuisés; en 1947, le collège manque d'ampoules ce qui oblige à suspendre le travail le mercredi et le jeudi. Heureusement, en 1948, par l'intermédiaire d'un ancien élève devenu représentant, le stock d'ampoules est reconstitué. Cette année-là voit, aussi, la mise en fonctionnement des douches qui donnent satisfaction.

Le vendredi 6 mai 1949, le bureau d'administration fait cette demande à la ville: *Considérant* .

1<sup>o</sup>) que les crédits, inscrits au traité constitutif de 1946, étaient jugés insuffisants par le ministre,

2<sup>o</sup>) que l'indice des prix industriels a doublé et, dans certains cas, triplé,

3<sup>o</sup>) que dans ces conditions, il est devenu impossible d'assurer le fonctionnement normal du collège, l'entretien des locaux, demande à la municipalité de bien vouloir majorer de 100% l'ensemble des crédits inscrits au traité constitutif, de façon à les mettre en rapport avec le coût de la vie

#### Enfin l'embellie :

En 1952, les classes du 1<sup>er</sup> cycle sont dédoublées (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>); le collège accueille 387 élèves.

En 1955, cent cinquante ans de la fondation du collège, le principal, M.

FERRE, ne manquera pas de remercier le maire, M. le docteur SCHMIDI, en particulier, pour l'effort financier important consenti, ces dernières années, par la municipalité en faveur du collège (à cette époque, plus de la moitié du budget communal est attribué aux écoles).

### La transformation du collège en lycée puis en C.E.S.

C'est dans les années soixante que le collège de Toul vit un véritable bouleversement. En octobre 1960, il est transformé en lycée de garçons. L'internat, dont les comptes (en nouveaux francs) sont confiés à l'économiste du lycée de filles, est mis en régie d'État.

En 1965, ce nouveau lycée est nationalisé, par décret du 29 mai; la Ville n'a plus la gestion de l'établissement, mais elle participe encore aux frais de fonctionnement par une subvention. Un poste d'intendant est créé, il est attribué à Mme BRUNET et, en 1968, ce lycée est, lui-même, transformé en collège d'enseignement secondaire (CES) mixte nationalisé, qui est cédé au syndicat intercommunal scolaire.

### Où mettre tous ces élèves?

De 617 élèves (dont 148 en primaire), en 1960, l'effectif passe à 920, en 1970. Pourtant, un léger fléchissement se remarque, en 1967, après la suppression des classes primaires. Déjà, en 1962, puis en 1964, M. FERRÉ tire la sonnette d'alarme lors de l'assemblée des anciens élèves:

*De 1949 à 1962, l'effectif du secondaire a triplé, mais les locaux sont restés les mêmes. Les moindres recoins, et même les greniers, ont été utilisés et transformés. Mais la limite des possibilités est désormais atteinte...*

*Actuellement nous vivons une révolution permanente, une démocratisation de l'enseignement, d'ici quelques années, 80% des élèves des écoles, dites, aujourd'hui, communales, vont arriver au secondaire*

*Où les mettrons-nous? Qui sera chargé de les instruire?*

Il est envisagé d'utiliser l'emplacement, libéré par la destruction, de la caserne Teulié (emplacement de l'actuel centre hospitalier Rion), mais en vain. Alors, sont implantées, dans le jardin et sur le terrain de sports, des classes mobiles ou "préfabriqués" (10 en 1964). Elles sont peu appréciées, dès leur installation, et surtout après l'incendie de l'une d'elles, le 29 novembre 1969; elles sont remplacées par quatre nouveaux préfabriqués en 1977-1978, soit onze classes.

Quant aux classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> "pratique", elles suivent leurs cours dans l'école Paul BERT, jusqu'en 1978. Mais, surtout, en 1967, la création du CES Valcourt permet le déplacement d'une cinquantaine d'élèves et, en 1971, l'ouverture du CES de la Croix-de-Metz ramène les effectifs de 920 à 790 élèves. Ils diminuent, ensuite, progressivement, jusqu'à 500 élèves en 1980, du fait des exigences de la carte scolaire et de la baisse démographique. Depuis, le nombre d'élèves oscille entre 600 et 700. À la rentrée 1996, les préfabriqués sont enfin rasés au profit d'un bâtiment moderne accueillant la demi-pension et quatre classes de sciences.

Voilà comment les épais murs et les parquets de l'abbaye Saint-Léon ont résisté au déferlement des cohortes d'élèves de l'enseignement démocratisé.

Voilà comment l'Etat, qui a vite transféré ses compétences, en 1985, aux collectivités locales, a libéré la commune de Toul de la charge financière d'un enseignement public dont la clientèle, trop importante, excède de beaucoup le cadre communal.

Voilà pourquoi l'ancienne chapelle de l'abbaye, devenue cuisine, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, ne souffre pas de l'ombrage de la nouvelle demi-pension, puisqu'elle devrait retrouver, lors de sa rénovation, beaucoup de son lustre d'antan.

Voilà pourquoi le collège de Toul, baptisé collège Amiral-de-Rigny depuis 1972, est appareillé pour affronter les vents d'un nouveau millénaire.

### Voici comment Monsieur KELLER, principal du collège, envisage l'avenir de Rigny :

*Quels pourraient être les vents de ce nouveau millénaire?*

*Au niveau des bâtiments, il est certain qu'ils résisteront, aussi bien que par le passé, et auront encore à supporter moult déferlements de cohortes d'élèves.*

*Il est aussi certain qu'ils auront à subir, encore, les outrages intérieurs d'une restructuration rendue indispensable par l'évolution de l'enseignement et de ses méthodes. Au niveau de celui-ci, à l'aube de ce 3<sup>ème</sup> millénaire, on voit déjà se mettre en place la configuration du nouveau collège avec ses trois cycles : c'est déjà fait pour le cycle d'observation et d'adaptation (classe de 6<sup>ème</sup>), c'est encore en phase expérimentale pour le cycle central (5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) mais ce sera effectif, dès la rentrée 1997, pour la 5<sup>ème</sup> et, dès la rentrée 1998, pour la 4<sup>ème</sup>, et l'année scolaire 1999-2000 verra l'application totale des nouvelles dispositions réglementaires, avec le cycle d'orientation (classe de 3<sup>ème</sup>). Ainsi, le collège accueillera, désormais, tous les élèves ayant suivi leur scolarité élémentaire, pour leur donner une formation générale dont l'objectif est d'acquérir les savoirs et savoir-faire fondamentaux constitutifs d'une culture commune. S'appuyant sur une éducation à la responsabilité, cette formation doit permettre à chacun d'acquérir les repères nécessaires à l'exercice de sa citoyenneté et aux choix d'orientation préalables à son insertion culturelle, sociale et professionnelle future.*

*C'est là une mission fondamentale de l'Ecole pour préparer les générations à venir.*